



**PORTS DE
MONACO**

30, quai l'Hirondelle - BP 453 - 98011 Monaco
Tél. +377 97 77 3000 - Fax +377 97 77 3001
www.ports-monaco.com - sepm@ports-monaco.com

Déclaration de politique « Ports Propres » de la Société d'Exploitation des Ports de Monaco pour la gestion des ports Hercule et de Fontvieille

Sous l'impulsion de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco dont l'action sur le plan local et international en matière de protection de l'environnement et du développement durable est reconnue, le Conseil d'Administration de la Société d'Exploitation des Ports de Monaco s'est engagée dès le début de sa concession portuaire en 2006, dans la voie de la gestion environnementale portuaire.

Les ports de Monaco souhaitent satisfaire leurs usagers et leurs partenaires, en devenant une référence en matière de gestion responsable et durable, de l'environnement et de la qualité, tout en s'inscrivant dans une politique d'entreprise responsable.

Cette politique est mise en place pour gérer les deux ports de plaisance de la Principauté et le terminal croisières avec un souci d'éthique, d'efficacité et de transparence vis-à-vis de l'ensemble des acteurs portuaires : plaisanciers, population locale et touristes, personnel, services gouvernementaux et fournisseurs.

Grâce aux efforts effectués en matière de protection de l'Environnement, les Ports de Monaco ont obtenu, en 2011, le label « Ports Propres », renouvelé régulièrement dont dernièrement en date du 3 décembre 2019.

Les Ports de Monaco ont par ailleurs reçu le 20 juin 2018 la double certification ISO 9001 (gestion de la qualité) et 14001 (gestion environnementale).

Les Ports de Monaco étant situés au cœur de la cité, nos efforts en matière de protection de l'environnement complètent, en pleine concertation avec le gouvernement Princier, ceux réalisés sur l'ensemble du territoire.

Nos engagements sont les suivants :

- Assurer la gestion des ports en conformité avec la loi portant code de la mer et la réglementation en vigueur ;
- Diagnostiquer et restreindre de façon durable, tout impact négatif des activités portuaires sur l'environnement ;

- Développer les mesures nécessaires pour prévenir et éliminer toute forme de pollution et l'ensemble des rejets volontaires ou accidentels dans les sites portuaires situés au cœur de la ville ;
- Optimiser la gestion des déchets générés par les activités portuaires ;
- Multiplier les installations dédiées à la collecte des déchets de toute sorte ;
- Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble du personnel et les partenaires à la protection de l'environnement et à la réduction de la consommation de l'énergie et de l'eau en particulier ;
- Développer un plan de communication vis-à-vis de nos clients et des acteurs portuaires sur les mesures mises en œuvre et les objectifs affichés de la politique en faveur de l'environnement ;
- Etre un laboratoire d'idées en matière d'environnement en mettant en œuvre des procédures et moyens innovants que la Société souhaite mettre en valeur par sa candidature à la certification européenne « Ports Propres Actifs en Biodiversité » ;
- Créer une charte de bonne conduite à passer avec les propriétaires ou les capitaines de navires ;
- Mettre en place des outils de mesure afin de mieux évaluer sur les méthodes, les actions et les objectifs annuels de cette nouvelle politique en matière de protection de l'environnement.

Monaco, le 9 novembre 2020

Le Directeur
des Affaires Maritimes

Arnette
ROUDAUT-LAFON

Le Président Délégué,

Aleco KEUSSEOGLOU